

Décision

Générale

colonial

Décision n° 604 du 27 mai 1963 :

n° 604

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 mai 1963

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro

31 mai 1963

TEXTE INTÉGRAL

La prime de spécialité de maçon est attribuée à compter du 1er mai 1963 aux Miliciens dont les noms suivent : 1er classe Hassan Aden, mle 2399, 2e Cie de Milice, Poste d'Obock ; 2e classe Hassan Robleh, mle 2517, 2e Cie de Milice, Poste d'Obock.